

Compte rendu du Conseil municipal du 11 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze du mois d'octobre, s'est réuni en séance ordinaire, le conseil Municipal de Varennes-Changy sous la présidence de son Maire, Evelyne COUTEAU

Absents excusés : Mme Gisèle DUCHESNE, Monsieur Michel GENDRAUD (pouvoir à M. Joel DAVID), Mme Alexandra BUSSY-ROUSSEAU (pouvoir à Mme Pierrette ROUX), Monsieur Damien GROSSE (Pouvoir à M. Jean-Pierre BUCHERON), Monsieur Thierry CRESCENCE (pouvoir à Mme Evelyne COUTEAU).

Absent :

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Mme Solange ZANIN est désignée secrétaire de séance.

ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Notre contrat d'assurance statutaire souscrit par l'intermédiaire du Centre de Gestion prend fin au 31 décembre 2019. Nous avons donné mandat au Centre de Gestion pour la consultation d'un prochain contrat qui prendra effet au 1er janvier 2020 pour une durée de 4 ans. Le conseil Municipal doit donc délibérer pour l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaires du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Loiret. (Toujours auprès de la SOFAXIS). Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de souscrire au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

DECISION MODIFICATIVE N°1 SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Des comptes d'imputations budgétaires non autorisés (compte de mise à disposition) ont été utilisés lors de l'élaboration du budget de l'eau. Il convient donc de rectifier ces imputations.

Le Compte 21756 (Matériel spécifique d'exploitation) est diminué de -30 000€, et le compte 2182 Matériel de transport est crédité de +30 000 €.

De même le compte 2178 (Autres Immobilisation corporelles reçues) est diminué de -1000€ et le compte matériel de bureau et informatique est crédité de + 1000€. Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCES

Suite à la modification simplifiée du PLUI concernant les bâtiments commerciaux, il y a lieu d'établir un droit de préemption sur les fonds de commerces. En effet il convient d'apporter

une modification simplifiée du PLU actuel pour pouvoir obtenir un droit de regard légal sur les ventes des fonds de commerces. Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

CHOIX DU DOSSIER A PRESENTER POUR LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR 2020

La demande de subvention auprès du Conseil Départemental doit être faite avant le 20 novembre 2019, il convient donc de décider des projets à présenter. Après avoir délibéré le Conseil Municipal envisage de demander le changement de certains panneaux signalétique ainsi que la réfection de la peinture routière (Pour la subvention des amendes de Police et des Mines). Pour la subvention auprès du Conseil Départemental c'est le projet du parking rue d'Ouzouer qui est retenu en priorité 1 et l'installation du chauffage de l'église et la réfection des tableaux en priorité 2.

Adopté à l'unanimité

INFORMATION DES DROITS DE PREEMPTION URBAINS

Vente de parcelles avec bâtiments situés au Cuchots et au Bussoy sur un terrain de 60 517 m².

Vente de parcelles avec bâtiments situés au Bussoy sur un terrain de 20 211 m².

Vente d'une maison 113 route de la Montagne sur un terrain de 950 m².

Vente d'une maison située 1316 route de Lorris (Les Terrages) sur un terrain de 70 781 m².

Vente d'une maison 24 rue de la Golotte (La Charbonnière) sur un terrain de 924 m².

Vente d'une maison située 72 Chemin des Gallières sur un terrain de 1999 m².

Vente d'une maison située 15 route d'Ouzouer sur un terrain de 1841 m².

Lecture des informations de vente de la Safer pour la période du 01 avril 2019 au 30 juin 2019

Affaires diverses

Diffusion de la lettre d'information n°4 de l'Accent foncier avec notamment des articles sur L'EPFLI de la région centre Val de Loire.

Informations diverses

Le Gendarme Marc Gdovin nous informe des différentes interventions effectuées sur la Commune.

Monsieur Pascal CURTAZ coordinateur maîtrise d'œuvre au département du Loiret nous communique le bouclage THD entre Varennes-Changy et Nogent sur Vernisson (Raccordement de la fibre jusqu'à la Centrale de Nogent sur Vernisson, les travaux doivent avoir lieu en octobre et novembre.

L'APRR propriétaire d'un étang presque asséché sur l'aire du jardin des arbres demande l'autorisation de relâcher des poissons dans l'étang communal. Monsieur DAVID a donné son autorisation le vendredi 20 septembre et cette opération de pêche de sauvegarde a eu lieu le samedi 21 septembre.

Monsieur Rémy ROBIN chargé d'affaires CLOUD ECO nous propose une nouvelle offre de téléphonie.

Le spectacle de Noël pour les écoles aura lieu le jeudi 19 décembre après-midi. Le choix de ce spectacle s'est porté sur un groupe musical.

Stéphan BEGON directeur de l'école de Varennes-Changy nous informe de la date du 1^{er} conseil d'Ecole qui aura lieu le mardi 5 novembre à 18 H à l'école.

La prochaine réunion du Comité du Bassin du Solin aura lieu le mercredi 6 novembre 2019 après-midi à la Mairie du Moulinet sur Solin. Monsieur Alain GREAU délégué au Bassin du Solin se rendra à cette réunion.

De même la réunion du Comité du Bassin du Puiseaux Vernisson aura lieu le mercredi 6 novembre à 10 Heures à la Mairie de Mormant sur Vernisson. Damien GROSSE délégué au Comité du Bassin Puiseaux Vernisson se rendra à cette réunion.

Monsieur l'inspecteur d'académie nous adresse un extrait de l'arrêté modifiant la situation des emplois d'enseignements à compter du 1^{er} septembre 2019, suite à l'ouverture de la 7^{ème} classe.

Monsieur Sébastien LECORNU ministre chargé des collectivités Territoriales nous expose le projet d'un décret pour relever à 40 000 euros contre 25 000€ actuellement le seuil à partir duquel les collectivités territoriales devront recourir à la procédure d'appel d'offre.

Monsieur THOMAS Yves Président de Varennes Badminton a contacté la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour signaler un problème récurrent d'éclairage au

gymnase Escale. Monsieur Philippe AMIARD responsable bâtiment et espaces verts à la Communauté de Communes lui apporte une réponse et s'engage à régler ce problème dans les meilleurs délais.

Un administré de la route d'Ouzouer nous adresse un courrier concernant un conflit de voisinage au sujet du chant d'un coq.

Mme Le Maire communique le calendrier des différentes manifestations à organiser pour le dernier trimestre 2019, à savoir : Le Dimanche 13 octobre le Marché du goût, Le dimanche 27 octobre Noce de Platine en Mairie, le samedi 9 novembre : soirée tartiflette à la salle Escale, la cérémonie du 11 novembre à 11 Heures, le mardi 12 novembre réunion publique de la Société Nordex sur l'Eolien, le dimanche 22 décembre, le Père Noël sera présent dans le Bourg.

Elle rappelle également qu'il convient d'organiser des réunions de travail pour le fleurissement d'hiver et la réalisation de l'Echo des Loges et qu'une réunion pour le PLUI PADD doit être programmé avant la fin de l'année.

Elle informe également que le congrès des maires aura lieu du 19 au 21 novembre porte de Versailles à Paris (Pour les élus qui souhaitent y participer).

Diffusion d'une plaquette sur la fête des initiatives pour le climat du 4 au 18 octobre 2019 organisé par le PETR du Montargois-en-Gâtinais

Remerciements et divers :

La MFR de Sainte Geneviève des Bois nous remercie pour la subvention versée.

Diffusion d'une carte postale.

Mme Le maire informe d'un cadeau fait au Docteur OUDIN qui s'est déplacé à 2 reprises pour des constats de décès.

Expressions des conseillers

Un conseiller demande quels projets de voirie ont été définies pour cette année. Monsieur Le 1^{er} Adjoint répond que la réunion qui définit les différents travaux à prévoir sur la Commune par la 3CFG n'a pas encore eu lieu.

Un conseiller demande la raison pour laquelle la date du Marché du goût tombe en même temps que la brocante de Lorris. Il lui a été répondu que cette date est fixée en fonction de la semaine du goût.

....

A l'issue du Conseil Municipal plusieurs adhérents de l'association VRG (vent rageur du Gâtinais) présents dans le Public souhaitent poser quelques questions à Mme Le Maire. Cette dernière précise qu'il convient de respecter la procédure, à savoir poser au préalable les questions par écrit afin que des réponses puissent être apportées. Le représentant de l'Association VRG acquiesce de la procédure à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45